

Le quartier du Mesnil d'hier à demain.... Condé en Normandie



Vu sous l'angle de....

- ✓ **Le bois du tir**
- ✓ **L'habitat**
- ✓ **La vie quotidienne**
- ✓ **La vie associative**
- ✓ **La vie économique**

Le bois du tir

1871-1872

Autoinette Roussel
Saint Pierre du Regoud

83
Alsaciens et Lorrains
refusant l'annexion de leurs provinces par l'Allemagne
venus s'installer à Condé-sur-Noireau
1871 - 1872.

Par le traité de Francfort-sur-le-Main, le 10 Mai 1871 qui entérinait l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine par l'Allemagne, il était possible aux Alsaciens et aux Lorrains jusqu'en octobre 1872 d'opter pour la nationalité française et de s'expatrier en France.

Un nombre d'entre eux ont choisi de s'expatrier et quelques familles se sont installées à Condé-sur-Noireau où elles ont trouvé du travail dans les usines de coton qu'elles connaissaient déjà. Certaines, comme les Studer sont venues rejoindre des parents arrivés quelques années auparavant.

L'état nominatif des habitants de Condé-sur-Noireau, dans le recensement de la population de Mars 1876 permet de retrouver ces personnes qui ont préféré conserver leur nationalité française plutôt qu'être annexées à l'Empire allemand.

**Arrivée à Condé sur
Noireau des
Alsaciens et Lorrains**

Le bois du tir

94-



La grande humiliation, L'Esprit de revanche ~

Profondément humiliée par la défaite, la France, amputée de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, voit s'exacerber un patriotisme passionnel et un esprit de revanche inconnu jusqu'alors et qui durera jusqu'en 1914.

A la suite de cet état d'esprit se manifeste par l'apparition et la création :

- du Bataillon Scolaire;
- de la Société de tir et de préparation militaire;
- de la Société de gymnastique et de préparation militaire;
- d'un club d'escrime.

Le bois du tir

1880



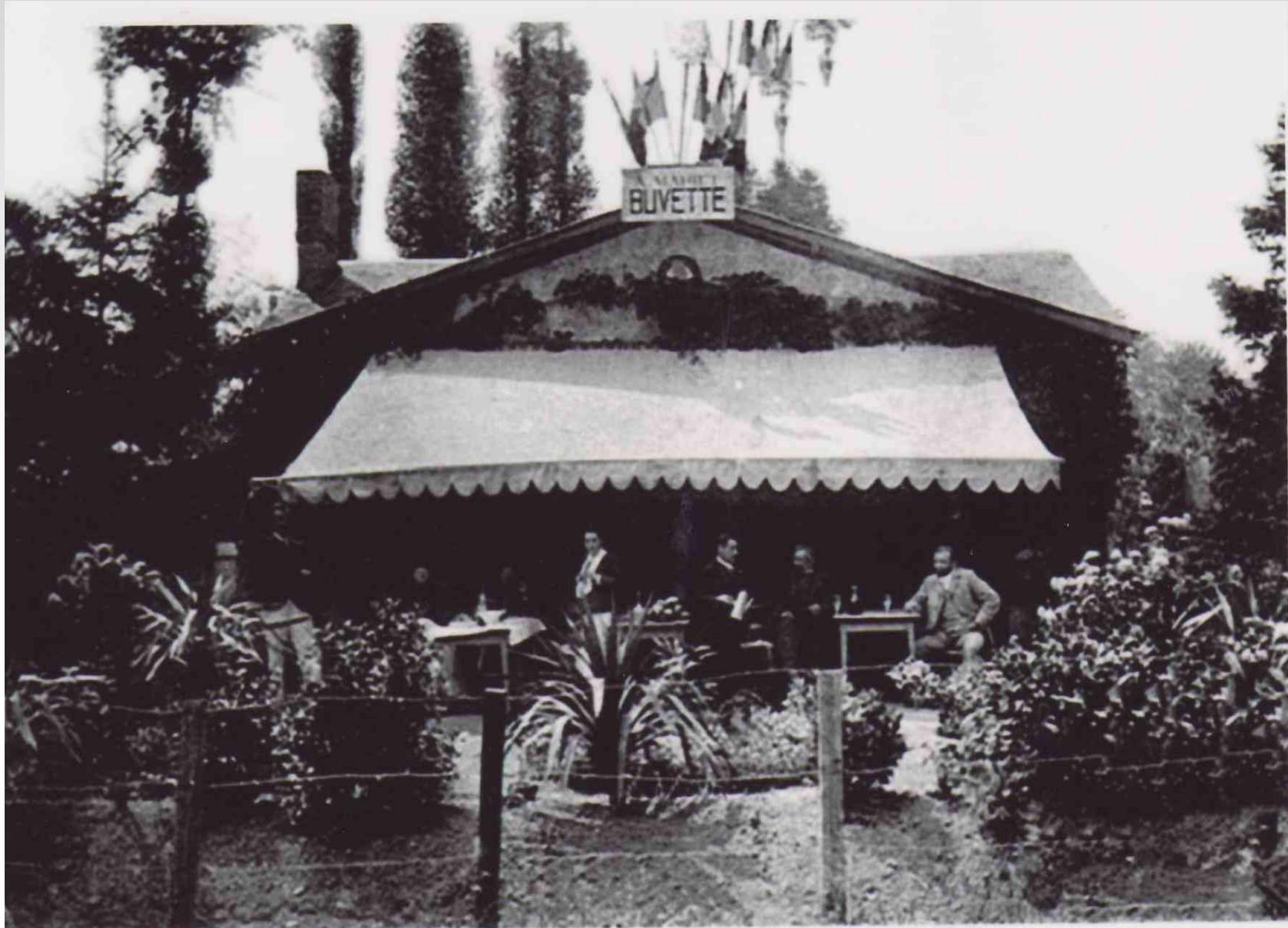
Le Stand de Tir - Route de Vire

Le bois du tir



Stand de Tir

Le bois du tir



La Buvette du Stand de Tir

Le bois du tir

1881-1892

le bataillon scolaire

96- Le Bataillon Scolaire à Condé-sur-Noireau.

1881-1892

Les Bataillons Scolaires furent organisés de 1881 à 1892 dans les établissements d'enseignement public, surtout dans les écoles Primaires pour donner aux élèves une certaine instruction militaire. Cherchant à imiter les manifestations extérieures de l'armée, ils furent l'objet de nombreuses critiques qui ont amené leur suppression en 1892. Ils furent peu à peu remplacés par des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire qui donnèrent naissance à de nombreux clubs sportifs.

À la fin de la conférence pédagogique du 10 Mai 1887 les Instituteurs du Canton de Condé-sur-Noireau se sont rendus à l'école de garçons du quartier St-Martin où 50 élèves commandés par M. Paton, directeur, ont fait la charge, l'escrime

à la baïonnette et plusieurs marches avec tambours.

En contre; article paru dans le Journal de Condé le Dimanche 9 Mai 1886.

BATAILLON SCOLAIRE DE CONDÉ.

Dimanche prochain 16 mai, le bataillon scolaire de Condé effectuera une promenade militaire.

Réunion à 4 heures et demie, place Nationale. Départ à 4 heures 45. — Itinéraire: rue de la Poissonnerie, place d'Urville, place du Marché, rue d'Argentan, route de Pont-Erreböit (halte à 5 heures et demie chez M. Louis Lemôre); retour par Samoi et St-Pierre-du-Regard.

La veille au soir, à 8 heures et demie, retraite.

L'instructeur du Bataillon scolaire,
EMILE HUET.

97- Société de Tir et de Préparation Militaire
de Condé-sur-Noireau, 1880.



La première Assemblée Générale du 29 Avril 1880 prévoit: — Un chalet de tir avec logement pour le gardien et un magasin; — Une cible à 100 mètres; — deux cibles à 200 mètres; — Une cible à 300 mètres pour les armes de guerre et les carabines; — Une cible à 40 mètres pour un sanglier mobile; — une cible à 25 mètres pour pistolet et revolver; — deux cibles pour carabine et pistolet Robert à 12 mètres; — une buvette. La dépense prévue s'élève à 30 000 Francs est couverte par un emprunt sous forme d'actions de 100 Francs à 5%. Plusieurs centaines de tireurs, entre 1880 et 1914 viendront régulièrement s'exercer.

Le bois du tir

nos sensations que nos
cessent de tirer, dans
contenues dans les
elles qui, plus ou motus
ment présentées, sont
l'opinion française.

Winterfeld

ministre de la guerre,
blique vient de conférer
mandeur de la Légion
colonel de Winterfeld
souvient, au dé
manœuvres.

place par le comman
ne attaché militaire à
à Paris.
eld, qui est entré en
ra encore quelque
elles.

ions

arrêté plusieurs indi
plupart, qui favori
on des soldats de la

nt les assises

me Caillaux, dont
le 20 juillet devant
ne, présidée par M.
nel, M. Bienvenu-
ice, vient de rappor
tère, en date du 17
lle du 2 mars 1906,
ent aux présidents
aucune carte d'en
risations spéciales
d'audiences.

vant être admises
l'assises sont : les
ession, les témoins,
l'affaire, les mem
présentants de la

es un spectacle, et
sance de certains
indale. Il faut en
dence. Les petites
nsations rares ne
sements plus con
les lieux où elles

dans ce but, il a invité les expéditeurs à se
faire représenter à une réunion spéciale orga
nisée par lui dans ses bureaux de la rue de
Rome, à Paris.

Cette réunion a eu lieu mardi après-midi de
la semaine dernière. Il y avait près de 200 né
gociants de tous les départements cidricoles
auxquels s'étaient joints plusieurs acheteurs
allemands.

SOCIÉTÉ MIXTE DE TIR

dé préparation et de perfectionnement militaires
de Condé-sur-Noireau (S. A. G.)

RÉSULTATS

du Grand Concours international de 1914
(34^e année)

Carabine Flobert. — DISTANCE : 12 MÈTRES
(Dames)

- 1^{er} prix : 2 cuillères à café argent, Mme
Landeau, Montreuil-sous-Bois. 40
2^e — Médaille d'argent, Mme Dorelot,
Condé. 39
3^e — Cuillère à café argent, Mme Pinglé,
Condé. 38
4^e — Médaille bronze argenté, Mme De-
launay Pierre, Condé. 37
5^e — Médaille bronze argenté, Mme Le-
grain, Domfront. 36
6^e — Médaille bronze, Mme Voize, Dom-
front. 34, 33
7^e — Médaille bronze, Mme Hauville Ro-
bert, Condé. 34, 30
8^e — Médaille de bronze, Mme Pelvey,
Condé. 32

Deuxième division

- 1^{er} prix : 25 fr., M. Prodhomme, Trun. 38
2^e — 20 fr., M. Ciroux, Argenton. 36, 34, 34
3^e — 15 fr., M. Esnault, Boissei-la Lande. 36, 34
4^e — 2 cuillères à café argent, M. Lebour-
geois, Boissei-la Lande. 35, 30, 24
5^e — Abonnement d'un an au *Journal de*
Condé et bon pour 100 cartes de
visite, don de M. L'Enfant, M.
Durand Louis, Flers. 35, 30
6^e — 10 fr., M. Delaunay Pierre, Condé. 34, 32
7^e — Cuillère à café argent, M. de Croi-
silles, Saint-Rémy. 34, 30

- 12 — 40 — Vallette, Harnon
13 — 40 — Esnault,
73, 71, 70, 6
14 — 5 — Fourbet, Mort
73, 71, 70, 4
15 — 5 — Lebourgeois,
Hardy.

Toutes armes admises

DISTANCE : 200 ET 300 MÈTRES

Première division

- 1^{er} prix : 200 fr., MM. Lelellier Fél
2^e — 175 — Morcaux, Re
3^e — 150 — Legrain,
4^e — 125 — Mard.
5^e — 100 — Baranger.
6^e — 80 — Vallette.
7^e — 70 — Voize.
8^e — 60 — Thommerel.
9^e — 50 — Hardy.
10^e — 40 — Dumont Au
11^e — 35 — Lagrive, Ca
12^e — 30 — Blondel, T
13^e — 30 — Denestèbe.
14^e — 25 — Jouenne, L

Deuxième division

A 200 MÈTRES

- 1^{er} prix : 1 grand couvert argen
André, Condé.
2^e — 25 fr., MM. Auger Léc
3^e — 20 — Lebourge
4^e — 15 — Gahéry.
5^e — 2 cuillères à café arge
6^e — 2 cuillères à café arge
Arthur, Condé.
7^e — 1 médaille d'argent, t
tave.
8^e — 1 cuillère à café arge
Joseph, Condé.
9^e — 1 cuillère, MM. de t
10^e — — Rad
11^e — — Ang
12^e — 1 médaille bronze ar
lombe, Flers.
13^e — 1 médaille bronze ar
Landry, Condé.
14^e — 1 médaille bronze t
lièvre Henri, Flers

1914

Résultats du grand concours international

ence plus agréa-

naire. Mrs Saint-Wast serait peut-être plus
traitable.

— Vrsiment, Julien, ça te f
de ne pas être mon mari ?
Autant que tu me farala

Le bois du tir

La Fontaine de Livery



1976



Le bois du tir

1976

Achat du bois par la municipalité

LES ÉCHOS DE CONDÉ-SUR

LE BOIS DU TIR SON PASSÉ — SON AVENIR

A l'occasion des dernières réunions du conseil municipal de la ville de Condé, il fut à plusieurs reprises, question du bois du Tir.

Pour la majorité des Condéens, bois de la Justice ou bois du Tir, constituent des lieux dont les noms correspondent à ce qu'on ne sait quelles anecdotes du passé.

En fait, notamment pour le bois du Tir, son histoire ne débute pas avant celle de Jésus-Christ, et à la veille de voir la municipalité y entreprendre quelques aménagements, nous avons jugé intéressant de vous en présenter l'origine. Voici donc l'histoire du bois du Tir.

Quatre hectares pour préparer la « revanche ». Depuis déjà quelques années en France les mécontentements de politique extérieure menée par Napoléon III se succédaient, une dernière maladresse diplomatique poussa la France avec une folle insouciance, à déclarer la guerre à l'Allemagne. Les délégués militaires se succédèrent rapidement et la capitulation de Sedan, le 2 septembre 1870, provoqua la révolution pacifique du 4 septembre 1870 et la proclamation de la République.

En 1870, un groupe de notables de Condé, industriels, commerçants et agriculteurs, décidèrent, dans le but d'entretenir ou de ranimer un esprit « revancharde » chez leurs concitoyens, entre autres, d'organiser une discipline qui sous le couvert du loisir et du sport, donne un goût à ses pratiquants l'essence d'un bon tir, et l'esprit de revanche suscité par les concours et les compétitions.



Le stand de tir au début du siècle

Après une période durant laquelle les tireurs venaient s'entraîner dans ce bois, le groupe de notables instigateurs de cette activité, décidait en 1880 d'aménager les lieux et d'y créer un stand de tir.

Puisqu'à cette époque les moyens le permettait, il fut constitué une société « La Société de Tir de Condé-sur-Noireau » et un aménagement important y fut entrepris.

Aujourd'hui, non seulement le bois n'a pas disparu, mais la bâtisse, abritant autrefois les tireurs ainsi que les deux importantes mitres situés à 100 et 300 mètres de l'habitation, subsiste encore. Seul le bar construit en bois n'existe plus.

Cette société étant constituée par 300 actions (de nombreux membres étant porteurs de plusieurs actions), donna naissance à son tour à la Compagnie auxiliaire de la Société de Tir, responsable de l'entretien et du fonctionnement du stand de tir.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de cette société, nous vous soumettons quelques extraits du règlement :

RÈGLEMENT DE POLICE INTÉRIEURE DU TIR

Art. 1^{er} — Tous les Membres du

Comité en général, mais plus particulièrement le Président et les Commissaires de service, doivent veiller à l'exécution du présent Règlement ; ils ont pleine autorité, sous leur responsabilité personnelle, pour le faire appliquer.

Le Gardien-Surveillant a tous les pouvoirs pour faire exécuter le présent Règlement en ce qui concerne le Tir. Il constate les infractions et les soumet au Président, qui applique les amendes, s'il y a lieu.

Art. 2. — Toutes les personnes admises dans le Tir sont indistinctement soumises au Règlement, et devront s'y conformer sous peine de sanction à un étranger à la Société sera passible d'une amende de 5 francs.

Art. 3. — Chaque Sociétaire peut amener au Tir, sous sa responsabilité absolue, un ou plusieurs amis, immanquablement le prix d'entrée de franc par habitant de Condé. Les personnes étrangères à la ville ne paieront pas ce droit d'entrée ; sera considéré comme habitant de Condé toute personne dont le domicile est situé à moins de quatre kilomètres des limites de l'actuel territoire.

Art. 4. — L'entrée du Tir est rigoureusement interdite aux sujets de l'empire allemand et tout Sociétaire convaincu d'introduction de l'un d'eux sera exclu de plein droit.

Art. 5. — Les jeunes gens au-dessous de 16 ans en seront admis qu'accompagnés de leurs parents ou d'un Sociétaire qui répondra d'eux.

Art. 6. — Les noms de tous les Sociétaires seront affichés dans la salle de Tir.

Art. 7. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Art. 8. — Il est absolument défendu de fumer dans le Stand, en dehors des barrières.

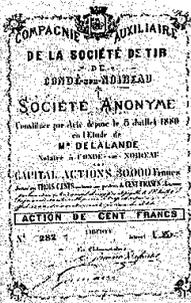
Art. 9. — Les chiens ne seront en aucun cas, tolérés dans le Stand.

Art. 10. — Les amendes seront acquittées aussitôt qu'elles auront été prononcées.

Art. 11. — En cas de présence d'un trop grand nombre de tireurs, les personnes qui ne tiennent pas leur place seront priées d'abandonner le Stand.

Art. 12. — Les Tireurs réclameront du Gardien un numéro d'ordre pour obtenir leur rang à l'embarcadere, et ce numéro ne donnera droit qu'à une série de six coups.

Art. 13. — Nul ne pourra tirer s'il n'a d'abord remis au Gardien son numéro.



Art. 14. — Il est interdit de distraire ou de dégrader les Tireurs de quelque manière que ce soit.

Art. 15. — Les armes ne pourront être flambées qu'à l'endroit à cela désigné.

Art. 16. — Sont prohibés les projectiles autres qu'en plomb doux, et les armes, souches et amorces, ou cartouches jugées dangereuses par le Président ou les Commissaires.

Art. 17. — Il est formellement interdit aux tireurs possédant des armes à répétition, c'est-à-dire munies d'un magasin pouvant contenir plusieurs cartouches, de se servir de ce magasin ; les armes ne devront être chargées qu'au moment de tirer, et le magasin devra toujours rester vide.

Art. 18. — Il est défendu, sous peine de 5 francs d'amende, de tirer, sans autorisation, un signal quelconque, ou de rester en vue ou que la cible n'est pas montrée.

L'entrée au champ de Tir est interdite, sauf autorisation.

Art. 19. — L'action de mettre en joue avec une arme, chargée ou non, entraîne une amende de 50 francs, payable dans les vingt-quatre heures, sous peine d'exclusion. En cas de récidive, le délinquant est déchu de tous ses droits, et l'entrée de l'établissement lui est interdite.

Art. 20. — Toutes les fournitures, réparations d'armes, inscriptions, seront payées séance tenante, la Société ne voulant ouvrir de compte à personne.

Art. 21. — Tous les douilles tirées sont jetées hors de la barrière et restent, comme le plomb, la propriété de la Société.

Art. 22. — Il est interdit de prendre aucune consommation dans l'intérieur du Stand.

Le stand du bois du Tir constituait pour une certaine classe sociale de Condé une attraction fréquentée assidûment.

Le stand était ouvert les dimanche, lundi et jeudi de chaque semaine, depuis 8 heures jusqu'à 16 heures, du 1^{er} novembre au 31 mars et de 7 heures jusqu'au coucher du soleil du 1^{er} mars au 1^{er} novembre. Le stand était fer-



Vestige du 1^{er} mur

mé de 12 heures à 13 heures. Le tir pour les concurrents se pratiquait à six distances différentes et c'était évidemment les jours de compétition que les participants étaient les plus nombreux, environ tous les quinze jours.

Le stand du bois du Tir connut un succès certain jusqu'en 1914, date à laquelle son activité fut suspendue.

Après un nouveau départ, extrêmement timide ou, au mieux, après 1918, la Société de Tir continua néanmoins à fonctionner, mais avec moins de passion. Toutefois, jusqu'en 1928, outre les quelques sociétaires qui fréquentaient encore les lieux, les jeunes gens de la région de Condé allaient encore y faire leur préparation militaire.

Enfin, la Seconde Guerre mondiale porta un coup définitif au stand de tir, qui à défaut d'avoir été détruit, ne retrouva plus jamais à l'issue du conflit, les tireurs qui l'avaient aimé.

Son avenir : Le bois du Tir tomba en désuétude, la maison fut louée en 1956 à des particuliers qui l'occupent toujours, et les douze parcelles furent louées en jardins potagers.

Mais les années passèrent, la Société de Tir a perdu tout à l'exception d'une personne ses actionnaires, et la municipalité de Condé vient de décider de l'acquisition de ce terrain, décrit « vacant » par les Domaines Publics.

Le municipalité qui vient donc d'acheter ce terrain de 3 ha 65, 120 000 F, n'a pas encore, à l'heure actuelle, défini précisément qu'elle en fera, mais d'ores et déjà, nous savons qu'il sera aménagé en lieu de détente et de loisir, qui conservera son caractère naturel. Un petit parc municipal en quelque sorte, destiné aux personnes résidant dans la Z.A.C.

Il nous faudra attendre que le projet d'aménagement se dessine avec plus de précision pour vous en donner le détail.

Le bois du tir

2016 la Fontaine de Livery



A proximité du pont
le long de l'Odon



Le bois du tir

2016

Les jardins partagés



Le bois du tir

2016



L'habitat

1959 la route de Vire



Baraquements construits
après-guerre

L'habitat

1966 l'avant projet

Extraits du conseil municipal

M. NEYRIAL, architecte, représentant Messieurs LEGRAND et RABINEL, assistait à la réunion, afin de présenter la maquette de la zone d'habitation "1.000 logements", prévue le long de la route de Vire.

CONSTRUCTION ZONE D'HABITATION - Présentation maquette "1.000 logements".

Lors de la réunion du 20 avril 1966, qui s'est tenue dans cette salle, les responsables de la construction de la "zone d'habitation 1.000 logements" nous ont présenté une maquette qui en réalité - et M. le Maire insiste sur ce point - n'est qu'un avant-projet.

L'habitat

1966 l'avant projet

.../...

La majorité du Conseil est d'accord pour demander qu'en plus de cette voie, un débouché soit créé sur la route de Vire.



D'après Monsieur LEGRAND, les équipements suivants sont prévus :

- 1 centre commercial,
- 2 groupes scolaires,
- emplacement d'une chapelle,
- emplacement d'un foyer pour vieillards,
- emplacement d'un foyer pour jeunes travailleurs,
- emplacement d'une bibliothèque,

Les réalisations échelonnées dans le temps permettent de la souplesse dans la construction d'immeubles soit collectifs, soit individuels, suivant la demande et les possibilités des acquéreurs.

La construction se fera par tranches linéaires, dans le sens CONDE-VIRE.

Le plan n'est qu'indicatif pour permettre à la S.E.B.N. d'établir un bilan financier, il pourra être adapté au cours de la réalisation.

Il est possible de faire à CONDE :

- des immeubles collectifs,
- des maisons individuelles en bandes,
- des villas individuelles,
- des quartiers de maisons individuelles groupées,

le tout relié par de nombreux espaces verts.

Equipements prévus

L'habitat

1966 l'avant projet

La construction se fera par tranches linéaires, dans le sens CONDE-VIRE.

Le plan n'est qu'indicatif pour permettre à la S.E.B.N. d'établir un bilan financier, il pourra être adapté au cours de la réalisation.

Il est possible de faire à CONDE :

- des immeubles collectifs,
- des maisons individuelles en bandes,
- des villas individuelles,
- des quartiers de maisons individuelles groupées,

le tout relié par de nombreux espaces verts.

Il est prévu 1/3 d'immeubles collectifs,
1/3 d'immeubles individuels,
le reste étant un volant qui sera réalisé soit en collectif, soit en individuel suivant les demandes, et le prix de revient des parcelles.

Après l'exposé de Monsieur LEGRAND, Monsieur POIRIER prend la parole et explique que d'après les prévisions, CONDE doublera sa population dans les 20 années à venir.

.../...



L'habitat

1966 le débat

2° Lettre de Monsieur DUMORTIER

"Condé-sur-Noireau le 23 Décembre 1966

Monsieur le Maire,

Il n'est pas dans mes habitudes de revenir sur un compte-rendu de Conseil Municipal. Mais la séance du 1er décembre avait, à mon sens, trop d'importance pour que je passe sous silence les faits tels qu'ils se sont déroulés, et qui ont déterminé les débats passionnés auxquels il a été seulement fait allusion. J'espère donc que vous-même et tous les membres du Conseil Municipal, vous voudrez bien accepter d'en compléter le procès-verbal par l'additif et commentaire suivants.

Tout d'abord, il ne me paraît pas tout à fait exact de dire que la discussion s'est ouverte "entre partisans d'une forte proportion de logements individuels et partisans d'un démarrage rapide des logements". Le problème n'était pas là et nous n'avons jamais été placés devant cette alternative, bien que certains aient pu en juger ainsi. Le sujet de la réunion était bien net. Il s'agissait de déterminer uniquement les pourcentages souhaités en logements individuels et collectifs, afin que la S.E.B.N. puisse étudier son bilan financier à partir de ces données essentielles. Des discussions se sont ouvertes, effectivement, à propos de l'incidence de l'infrastructure dans l'une ou l'autre des solutions envisagées. Ce premier débat était d'ailleurs voué à l'échec puisque nous n'avions aucun élément nous permettant de chiffrer chacune de ces solutions. C'est pourquoi, à ma suggestion, il a été demandé à la S.E.B.N. de nous établir deux bilans différents, ou tout au moins deux études même sommaires qui nous permettraient de voter en connaissance de cause. Je rappelle donc et précise bien qu'aucun vote n'a encore déterminé les pourcentages demandés par la S.E.B.N.

La confusion s'est créée lorsque Monsieur POIRIER nous a fait savoir qu'il demandait aux H.L.M. d'établir un programme triennal de 300 logements. Beaucoup ont alors pensé que 300 logements H.L.M. signifiaient automatiquement 300 logements collectifs et que, sous peine de perdre ceux-ci, il fallait voter immédiatement pour l'attribution de 300 logements collectifs (vote que ne demandait même pas Monsieur POIRIER). Pourtant, l'ensemble du Conseil s'était d'abord rallié à l'idée de demander aux H.L.M. que la moitié de ce programme, soit 150 logements, soit réalisé en individuel. Cette solution me paraît encore la plus raisonnable quand on sait que :

**Extrait d'une lettre
adressée au Maire**

L'habitat

1967 déplacement à Villepreux



**Commune des Yvelines
dont s'est inspirée
Condé pour le quartier
du Mesnil**

L'habitat

1971

Construction du CET
Collège d'Enseignement Technique



L'habitat

1972

Construction des premiers immeubles
Dans le quartier du Mesnil



L'habitat

1976 l'extension du quartier



Maisons individuelles

L'habitat

1990 la zone industrielle



L'habitat

2003 Le Haut Mesnil se développe



L'habitat

2014

Le quartier aujourd'hui



L'habitat

2016



L'habitat

Et demain ?.....

A Condé-sur-Noireau. Trois bâtiments de la Zac du Mesnil seront démolis

Condé-sur-Noireau - Publié le 03/11/2015 à 14:47

 écouter



Plus de 100 personnes étaient présentes, lundi soir, en mairie, pour assister à la présentation de réaménagement du quartier de la Zac du Mesnil. | Ouest-France

**Réunion publique du
2 novembre 2015**

L'habitat

Et demain ?.....



**Les bâtiments concernés
par la démolition :
les 10, 12 et 42**



La vie quotidienne

Sens Condé-Vire



Rue de Vire

La vie quotidienne

Sens Vire-Condé



6. - CONDÉ-sur-NOIREAU..— Route de Vire.

La vie quotidienne

Années 1950 au 21 rue du Haut Mesnil



Mr et Mme LE FUR

La vie quotidienne

Années 1950 au 21 rue du Haut Mesnil



**Antoinette ROUSSEL - LE FUR
dans les bras de son papa**

La vie quotidienne

Années 1950 au 21 rue du Haut Mesnil



Antoinette ROUSSEL - LE FUR et sa soeur Christiane



La vie quotidienne

Années 1950 au 21 rue du Haut Mesnil



Antoinette ROUSSEL - LE FUR et sa soeur Christiane

La vie quotidienne

Les loisirs



**Baignade dans l'Odon
Au Bois du Tir**

La vie quotidienne

Les loisirs



Le Jeu de la Bouchonne

La vie quotidienne

La vente des peaux de lapins



La vie associative

1973 Projet du groupe scolaire

Assistaient également à cette réunion MM.
ALLAIS, Directeur de la S.E.B.N ; CALLY de la S.E.B.N ; AMELON
et DELATTRE, architectes ; DURAND, Receveur Municipal.

Monsieur LANGLOIS a été désigné secrétaire
de séance.

Monsieur le Maire donne les conclusions au
Conseil Municipal de la réunion de la commission scolaire qui a
eu lieu le 11 Décembre 1973 qui avait pour objet la construction
des écoles maternelle et primaire dans la Z.A.C du Mesnil. Les
directeurs des écoles de CONDE et les architectes participaient à
cette réunion.

En ce qui concerne l'école maternelle, certaines
modifications ont été demandées : la salle de jeux semble trop
grande par rapport aux classes - du "Tapissum" serait plus agréa-
ble dans certaines salles, plutôt que des dalles plastiques.

Pour la construction du Groupe Scolaire primaire,
les directeurs d'écoles pensent que le nombre de 10 classes est trop
important alors que 4 classes à l'école Albert Camus, distante d'en-
viron 1,5 km de la Z.A.C sont libres.

Il a été envisagé également de faire une allée
piétonne et une passerelle qui permettraient aux enfants de la
Z.A.C de rejoindre l'école Albert Camus directement. Ces travaux
s'élèveraient à 20 ou 30 millions d'anciens francs.

.../...

**Extrait du conseil
municipal**

La vie associative

1973 Projet du groupe scolaire

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur AMELON, architecte qui fait la description de cette école maternelle comportant 4 classes de conception très moderne.

Des questions sont ensuite posées :

- . Monsieur CARIE trouve cette école très plaisante mais demande si ses matériaux sont assez résistants
- . Monsieur ALLAIS répond que de toute façon toutes les dispositions sont prises pour que ses matériaux soient agréés et qu'une surveillance de la construction soit demandée à SOCOTEC ou VERITAS
- . Monsieur MARTIN-BOUYER pose également certaines questions au point de vue technique : coefficient d'isolation thermique, isolation phonique, mode d'accrochage au sol, degré de résistance incendie
- . Monsieur LEMARCHAND aimerait avoir des références sur d'autres écoles déjà construites depuis quelques années pour voir comment résiste la construction
- . Monsieur CLOUSIER indique que le dossier de construction sera vu par la Commission Départementale de Sécurité qui fera connaître son opinion
- . Monsieur SAUDIN pense que le principe de construction a été approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 Octobre 1973 et qu'aujourd'hui on doit approuver l'avant-projet pour pouvoir bénéficier d'une subvention
- . Monsieur ROGUE regrette de ne pas avoir vu d'écoles réalisées
- . Des questions sur le chauffage sont ensuite posées
- . Monsieur DELILLE précise que ce mode de construction a été adopté par l'Education Nationale, qu'évidemment on peut toujours faire mieux mais qu'il faut penser avant tout que 60 enfants dans la Z.A.C attendent cette école, il faut faire vite.

Un vote a lieu.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avant-projet.

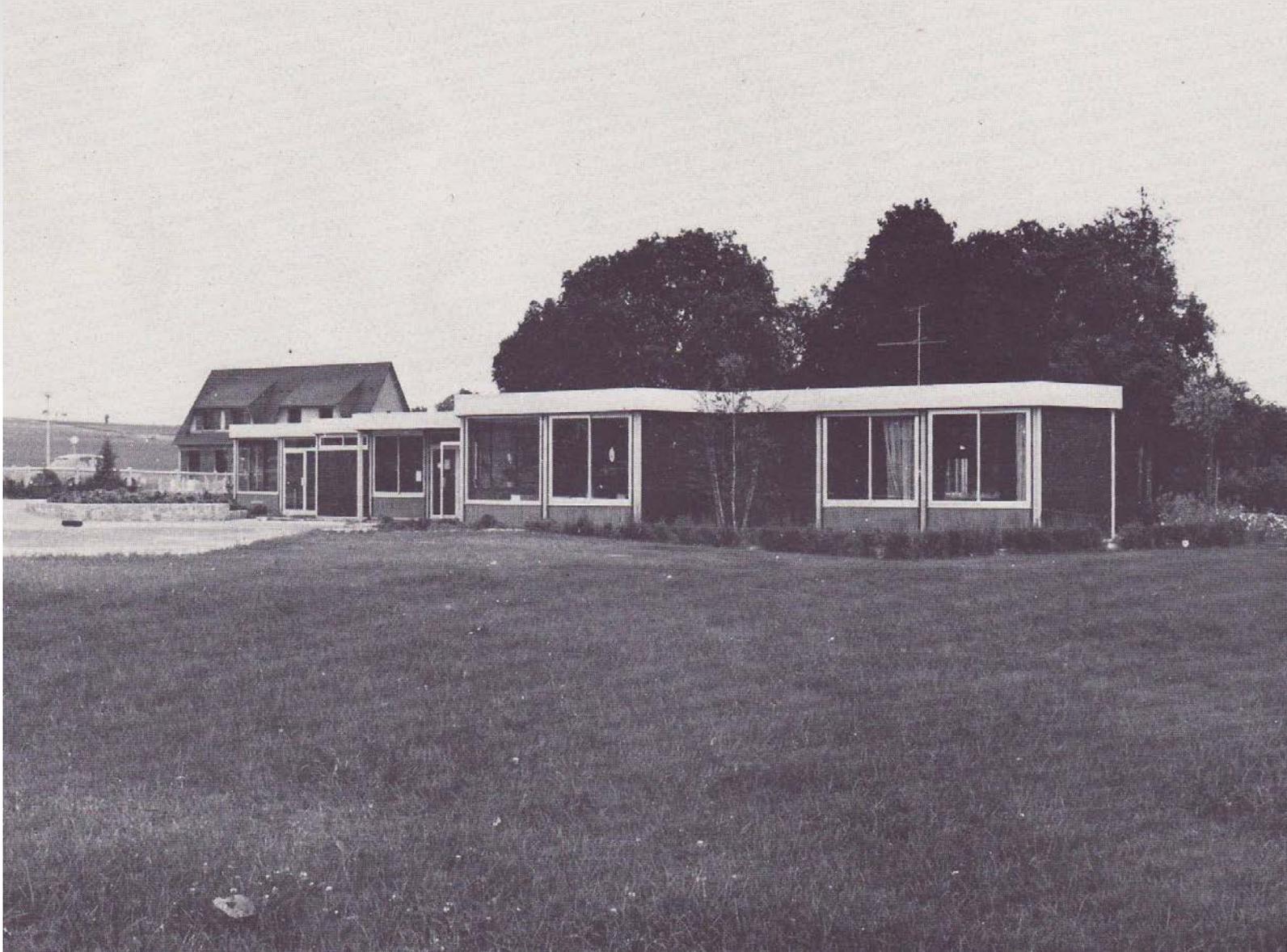
Monsieur MARTIN-BOUYER émet une réserve en indiquant qu'une étude doit être faite sur les matériaux avant l'approbation du projet définitif.

De plus Monsieur le Maire va organiser une visite dans une école déjà construite dans ce style.

**Extrait du conseil municipal
approuvant l'avant-projet**

La vie associative

1975 Ecole Jacqueline DOSSO



La vie associative

2016 Pôle Enfance Jacqueline DOSSO



La vie associative

En 2016 Le Pôle Enfance c'est :

- ✓ **Un centre de loisirs**
- ✓ **Une crèche**
- ✓ **Un Relais Assistantes Maternelles**

La vie associative



La vie associative



**Internat Lycée Charles Tellier
Ancienne école primaire Jacqueline DOSSO**

La vie associative

2016 Confédération Syndicale des Familles
10, avenue du Général De Gaulle



La vie associative

2016 Confédération Syndicale des Familles



La vie associative

2016 Aux Fringues



La vie associative

2016 Aux Fringues



La vie économique

1900-1979 les laiteries/fromageries

Relevé N° 1113 D
 Client N° 519
 Vos Succursales N°
 Semaine du 9 au 15 - 1 1966

Société GOUDIER Père et Fils
LAIT ET TOUS PRODUITS DERIVES
 — Laiterie du Mesnil —
CONDÉ-SUR-NOIREAU (Calvados)
 R.C. Condé 64 E 2 Tél. 264 et 103 D.B. Condé : CRCAM 29.757

Doit
 Condé, le 15 janvier 1966

all	Quantité	Prix Unitaire	Total	Catégorie	Total Partiel
Lait Pasteurisé "ral"		0,3			
" " conditionné L		0,64			
" " " " 1,2		0,35			
TOTAL LAIT					
Crème Fraîche 10 cl. emballage perdu	6	0,75	4,50		
" " 20 cl. emballage perdu	6	1,40	8,40		
" " 30 cl. emballage perdu		1,9			
" " 50 cl. emballage perdu		3,00			
" " 100 cl. emballage perdu		5,5			
" " 1 L. consigné					
" " 2 L. consigné		10,00			
" " 5 L. consigné		24,00			
TOTAL CRÈME					
Yaourt..... Nature		0,26			
" " Lot nat.		0,80			
" " Fruité		0,32			
" " Gélifié		0,35			
" " Lot fruités		1,22			
Suisses..... 60 % 6		0,75			
" " 60 % 3		0,40			
" " 40 % 6		0,65			
" " Liesses		0,70			
TOTAL PRODUITS FRAIS					
TOTAL BEURRE					
NET A PAYER					F

Les marchandises sont payables à Condé-sur-Noireau. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Condé-sur-Noireau sera saisi compétent.

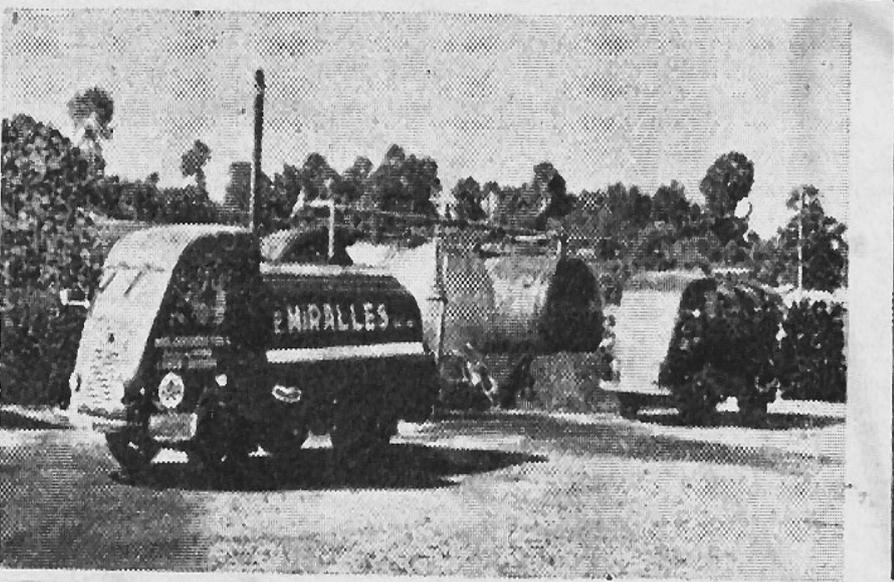
VALEUR EN VOTRE RÈGLEMENT
 GARE : CONDÉ-SUR-NOIREAU

**Facture éditée par la
 laiterie GOUDIER en 1966**

La vie économique

1948-1986 l'entreprise MIRALLÈS

TOUT POUR LE CHAUFFAGE



★

E. MIRALLÈS

Route de Vire

Tél. 92 CONDÉ

Vente de :

- bois
- fioul
- charbon

mais aussi :

- ramonage
- soudure

La vie économique

1948-1986 l'entreprise **MIRALLÈS**



La vie économique

1948-1986 l'entreprise **MIRALLÈS**



La vie économique

1948-1986 l'entreprise **MIRALLÈS**



Mr MIRALLÈS



La vie économique

1977-1993 le débit de boissons

Tenu par Mr et Mme GODET

La vie économique

1984 Le 8 à Huit

Depuis la mi-novembre, la nouvelle gérante du magasin de quartier « 8 à huit » est Mme Guédon. Dans ce commerce, de 120 m² appartenant au groupe Promodes, elle vous propose différents services : épicerie, brasserie, crèmerie, librairie, papeterie, journaux dont votre fidèle hebdomadaire, l'Écho de la Suisse normande.

Nous souhaitons à Mme Guédon, bien connu à Condé-sur-Noireau, une très longue activité dans cet unique magasin de la ZAC du Mesnil.

Mme GUÉDON



La vie économique

1986 fermeture du 8 à Huit

CONDÉ-SUR-NOIREAU

DÉPOPULATION DE LA Z.A.C. DU MESNIL

LE SEUL COMMERCE FERMÉ



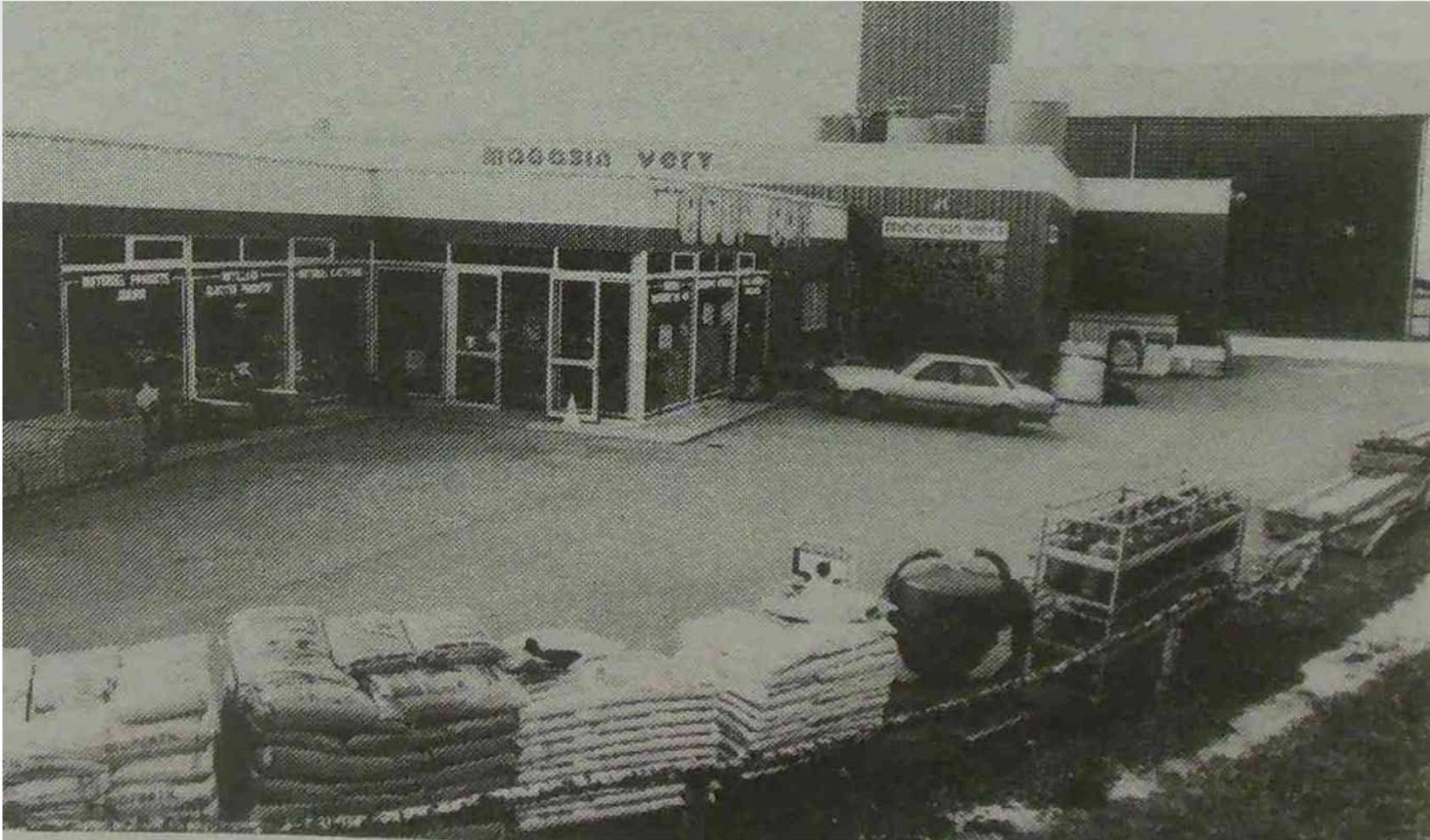
La vie économique

1986 construction de COOP CAN



La vie économique

1986 inauguration de COOP CAN



La vie économique

1986 inauguration de COOP CAN



Remerciements

Ce diaporama a été réalisé par 7 stagiaires inscrits sur le dispositif de formation REUSSIR (financé par la Région Normandie) :

Catia, Mathilde, Christophe, Eddy, Jimmy, Annie et Christèle

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à ce travail :

L'ATELIER – Médiathèque municipale de Condé-en-Normandie :
Izabelle VAZARD et Philippe CYPRIEN

Les habitants du quartier du Mesnil, pour leurs témoignages.

Les associations du quartier du Mesnil :
Confédération Syndicale des Familles – Mmes LEPRINCE et PRODAULT
AUX FRINGUES – Mr LENEPEVEU et Mme CHEVALIER

Le Pôle Enfance Jacqueline DOSSO – Johan MARIE

La Ville de Condé-en-Normandie – Mmes AMOURETTE et LENEPEVEU

